

dernier créneau i sera pour la classe de Mme Mercier le 12 juin.

* **Liaison CM2/collège** : rencontre avec la proviseure du collège Georges Brassens du Rheu, un soir à l'école élémentaire. Des portes ouvertes ont été organisées le 22 février pour les familles. L'information a été transmise aux familles au préalable. Pour cette année scolaire, il a été décidé avec une professeure de Français du collège la mise en place d'un défi lecture sur les contes de Perrault. Les élèves de la classe de MME BUSSY et MME BOHANNE sont allés une journée, le 4 avril au collège du Rheu, pour participer à un cours de 6ème (anglais/allemand ou Français) le matin et l'après-midi mise en place du défi lecture. Beaucoup d'enfants sont revenus globalement satisfaits de la journée. Les représentants de parents confirment qu'ils ont eu plutôt des retours positifs auprès des parents.

Les enseignantes regrettent cependant que la visite du collège ne se soit pas déroulée pour l'après-midi selon ce qui avait été convenu. Ainsi, les élèves de CM1 de la classe double de Mme Bohanne ont eu une salle le matin pour travailler mais n'ont pas pu participer au défi lecture, alors qu'ils avaient réalisé un travail préparatoire sur des textes parfois complexes (contes de Perrault en version originale). Contrairement aux années précédentes, Mme Bussy n'a pu assister à des cours donné aux les CM2 par deux professeurs de collège (français et anglais/allemand). Mme Bussy et Mme Bohanne regrettent qu'un temps d'échange avec les professeurs n'ait eu lieu sur le temps où les élèves étaient pris en charge par le collège.. Un débriefing aura vraisemblablement lieu avant l'organisation de ce projet pour l'an prochain.

* **Golf** : le cycle 3 (CM2) a participé à plusieurs séances de golf. Tout s'est très bien passé. Cependant les séances de l'après-midi ont été un peu courtes du fait des nouveaux rythmes scolaires. Les enseignants pensent qu'il serait judicieux de prévoir ces séances le matin pour l'année prochaine ou de revenir pendant le temps des TAP.

* **Visite** : le 18 mars, la classe de Mme Bohanne est allée visiter la ville de RENNES : travail sur les villes du moyen-âge avec visite de maisons médiévales.

2. Actions prévues d'ici la fin de l'année

* **CM1/CM2 et CM2** : visite du parc d'un château à Piré Sur Seiche : travail sur des artistes, sculpteurs, visite du parc avec des animaux en sculpture. Cette visite est prévue courant mai.

* **Les archives départementales** : visite d'une exposition sur la guerre 14/18 à l'opéra. Un travail sur l'exposition de lettres de soldats est prévu mi-juin. (CM1/CM2 et CM2)

* **CP (Mme Malville)** : visite du moulin à vent de Bain de Bretagne le 15 mai et sortie au jardin de Brocéliande le 24 juin.

* **CP (Mme Guénégo) et CE1** : visite de la ferme de Talensac le 28 mai pour une classe et le 2 juin pour l'autre.

* **Stage de Remise à Niveau (SRAN)**: 2 enseignantes volontaires pour assurer ce stage, MME MALVILLE et MME BUSSY pour les niveaux CP et CM2 pendant les vacances de Pâques. 3 demi-journées sont prévues et proposées aux élèves, les familles ont été contactées.

* **A1** : Évaluation du niveau de compétences pour l'anglais (dont un oral de 10 minutes) en cours, réalisée par MME COLIN pour les CM2.

3. Visite de l'école E. Allanic rénovée

Le maire, A. Chouan, annonce l'organisation d'une visite dès cette année pour les élèves et les enseignants dans le bâtiment rénové de l'école E. Allanic, avec la participation et les explications de l'architecte. La fête de l'école le samedi 28 juin, et la réunion de rentrée scolaire l'année prochaine seront des occasions pour les parents de découvrir les nouveaux locaux.

4. Hygiène et sanitaires

Problèmes d'odeurs nauséabondes dans les locaux du centre de loisir

Les enseignants, les agents d'entretien et les représentants de la mairie s'accordent sur le fait que les odeurs qui se dégagent, dans les locaux du centre de loisirs, sont insoutenables. Les enseignants signalent, qu'à ce problème de sanitaires, s'ajoutent les odeurs en provenance de l'usine Bridel qui empêchent d'aérer la classe en ouvrant les fenêtres. La mairie précise que le problème des sanitaires - qu'on retrouve par ailleurs dans l'école maternelle publique - est vraisemblablement lié à l'usage de produits d'entretien 'Ecolabel'. Celui-ci serait moins efficace pour masquer ou supprimer les odeurs. Cependant, la mairie souhaite conserver des produits labellisés « respect de l'environnement ». Une discussion est en cours avec les fournisseurs pour trouver des méthodes d'utilisation plus efficaces des produits.

Savon dans les toilettes

Les représentants de parents reviennent sur l'absence récurrente de savon dans les toilettes de l'école. Ce problème avait déjà été soulevé au dernier conseil d'école. Les représentants de la mairie et les enseignants indiquent que ce problème est aujourd'hui réglé, il y a bien du savon et un dérouleur essuie mains.

Lors de la visite sur un temps de midi effectuée par une représentante de parents, il avait été constaté que les enfants ne se lavaient pas les mains avant d'aller à la cantine. Interrogés sur ce point, les représentants de mairie confirment que la consigne transmise est bien d'inciter les élèves à se laver les mains avant la cantine.

5. Temps périscolaire

Comité de suivi du projet éducatif territorial (le PEDT) :

1 seul enseignant (demande de la mairie) représentera l'école aux réunions: MME BOHANNE (MME GUENEGO suppléante) . Les enseignants ont demandé quels étaient les objectifs de ce comité, rejoignant sur ce point les questionnements écrits des parents. Les représentants de la mairie précisent que ce comité permettra poursuivre la réflexion sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et régler certains problèmes liés à la réforme.

Parents et enseignants posent la question de savoir où seront discutées à l'avenir les questions sur le périscolaire, au conseil d'école ou bien au comité de suivi du PEDT ? Les représentants de la mairie répondent que ces questions doivent être abordées dans les deux instances complémentaires, mais que le comité de suivi du PEDT présente l'avantage de se réunir plus souvent (3 réunions d'ici la fin de l'année scolaire). Ce comité a donc pour vocation de devenir rapidement un lieu efficace de résolution de problèmes du quotidien.

Les parents regrettent le fait qu'un unique représentant de parent de chaque école siège à ce comité de suivi. La mairie explique que ce choix avait été fait pour faciliter les discussions et les prises de décision.

Inscriptions pour les TAP:

Les feuilles d'inscription pour les TAP doivent être remises en mairie. Les enseignants regrettent qu'il n'y ait pas une boîte aux lettres pour la mairie à l'école car les feuilles restent trop souvent dans les cartables ou sont données aux enseignants au lieu d'être déposées en mairie. MME DAOULAS souhaite que le protocole d'inscription soit respecté. Elle réclame davantage de responsabilisation des parents.

L'inscription est essentielle car elle permet de programmer le nombre de personnels encadrants. De plus, les enfants non-inscrits ne pourront pas participer aux activités pendant toute une période, ils devront alors aller à l'étude s'ils demeurent à l'école après 15h30.

Programme des TAP:

Les enseignants souhaiteraient avoir le programme des TAP à l'avance pour pouvoir organiser leurs propres activités scolaires. Les parents élus formulent la même demande pour que chacun puisse choisir en fonction des activités. La mairie s'engage pour les enseignants à donner le programme en avance. Par contre, ce sera au comité de suivi de décider si les activités pourront être communiquées en avance aux parents ou non. Les représentants de parents suggèrent de mettre le programme sur le site de la mairie. Ce programme pourrait éventuellement être affiché en mairie, à voir après la décision du comité de suivi.

Transmission scolaire/périscolaire:

A 12h et 15h30 les transmissions sont difficiles. Les enseignants demandent une copie des listes des enfants pour s'assurer que chacun va bien au bon endroit (avec un recoupement). A 15h30, les listes ne sont actuellement qu'à disposition du personnel d'encadrement des TAP pour s'assurer que des enfants non-inscrits n'accèdent pas aux activités. Par contre, cette liste n'est pas utilisée pour compter les absences. Les représentants de parents d'élèves soulignent que certains enfants pourraient sortir seuls de l'école, même pour ceux inscrits aux TAP, sans que personne ne s'en aperçoive. L'exemple est donné avec 2 enfants inscrits par leurs parents aux TAP qui se sont cachés pendant toute la durée des TAP sans que personne ne s'en aperçoive.

Question de l'absence du coordinateur de l'animation du périscolaire au conseil d'école

Les parents expriment leur regret de l'absence de J. Contreras. Les parents considèrent que sa fonction de responsable de terrain de l'équipe d'animateurs du périscolaire justifie pleinement sa présence au conseil d'école. La directrice de l'école K. Bohanne précise que J. Contreras était invité au conseil d'école. Les représentants de la mairie expliquent qu'il est difficile de dégager du temps de travail pour des réunions, mais que J. Contreras sera présent pour la réunion de suivi du PEDT qui a lieu mardi 22 avril.

Extension de l'utilisation du cahier de liaison pour le temps périscolaire

Les représentants de parents questionnent sur la possibilité d'utiliser le cahier de liaison des enfants pour que les animateurs puissent dialoguer avec les parents, par exemple écrire des remarques sur des incidents survenus sur le temps périscolaire.

Les enseignants sont tout à fait d'accord avec cette idée, et mentionnent que le cahier de liaison permettrait de faire également le lien entre enseignants et animateurs, par exemple sur les

incidents.

Mme Daoulas précise que pour tous les accidents, elle contacte les familles par téléphone. Les représentants de parents et les enseignants expriment leur souhait que le dialogue avec les familles ne se fasse pas uniquement en cas d'accident, mais concerne également les incidents mêmes mineurs et en particulier pour les problèmes de comportement qui doivent être remontés le plus rapidement possible aux familles. Le cahier de liaison pourrait contribuer à ce dialogue. Les représentants de parents réaffirment leur souhait d'un dialogue animateurs/parents plus direct, par exemple *via Jérôme Contreras*, que les enfants voient quotidiennement.

Agitation, incivilités et bagarres des enfants pendant le temps périscolaire

Les enseignants expliquent, qu'en dépit du fait qu'ils ne sont plus responsables des enfants à partir de 15h30, ils restent vigilants sur le site de l'école durant le temps périscolaire. En effet, ils sont témoins, quotidiennement, d'un niveau d'incivilités très supérieur à celui qu'ils connaissent pendant le temps scolaire. Agitation, cris, disputes et bagarres sont très fréquents entre élèves. Certains enfants sont même excessivement irrespectueux envers les animateurs. Les enseignants sont unanimes pour exprimer leur inquiétude quant à cette situation qui s'est installée depuis le début de l'année. L'équipe enseignante est amenée à intervenir très régulièrement de crainte que certains débordements conduisent à des accidents. Elle est consciente du fait que, parfois, la simple présence d'un enseignant permet de calmer l'agitation dans les groupes d'enfants.

Les représentants de parents d'élèves expriment, à leur tour, leur inquiétude au sujet de cette situation. Selon eux celle-ci est en partie liée à la question de la formation du personnel d'animation. La mairie est questionnée sur l'avancement du processus de formation continue. Mme Daoulas explique que J. Contreras a réalisé cette année une formation pour les animateurs sur la gestion de conflit.

Incitation à jouer à des jeux inappropriés sur tablettes numériques pendant les TAP

Les représentants de parents expriment leur incompréhension au sujet des remontées nombreuses d'enfants ayant joué avec des tablettes numériques pendant le temps des TAP. Il semblerait que ces outils aient été confiés par un animateur à certains enfants, comme 'récompense' pour avoir été sages. Parmi les jeux proposés, le jeu '*Zombie Tsunami*' met en scène des personnages dans un univers de film de simili-épouvante (au second degré), et apparaît inapproprié dans un cadre éducatif pour cette classe d'âge. Mme Daoulas indique être au courant du problème survenu récemment. Il s'agit d'une utilisation de tablettes qui avaient été au départ fournies par la mairie pour d'autres usages. Le problème sera réglé rapidement.

Inquiétudes des parents et des enseignants vis-à-vis du travail d'un animateur

Concernant cet animateur, les représentants de parents s'alarment sur le fait qu'il porte régulièrement des boules 'Quiès' pendant son travail. Cette situation semble symptomatique d'un niveau dégradé de la relation pédagogique mise en place par cet animateur. Lors du précédent conseil d'école, les représentants de parents avaient déjà fait remonter l'inquiétude des parents concernant l'application, à plusieurs reprises, de punitions collectives vis-à-vis des enfants (rester assis à ne rien faire pendant toute l'heure de TAP). Sur ce point particulier, Mme Daoulas précise que cela ne se produit plus aujourd'hui. Les parents s'interrogent sur le fait qu'il semble incompatible de travailler en toute sécurité avec des enfants tout en portant des boules Quiès. Ils demandent à la municipalité que cet animateur n'intervienne plus tant qu'il ne sera pas « prouvé » que le port de boules « Quiès » ne nuit pas à la sécurité des élèves.

Les enseignants confirment vigoureusement les inquiétudes des parents

Les enseignants expriment le fait que les conflits entre l'équipe d'enseignants et cet animateur sont aujourd'hui quotidiens. L'exemple le plus remarquable est que pendant trois mois, il a fermé à clé, systématiquement, les sorties de secours des bâtiments, malgré les protestations de la directrice de l'école. Cette attitude n'a pris fin que suite à une intervention écrite de la mairie et de l'Inspection Académique.

Les enseignants expliquent que les incivilités quotidiennes de cet animateur induisent une très grande pression et un grand découragement au sein de l'équipe enseignante. Ils espèrent ne plus avoir à travailler avec lui l'an prochain suite au déménagement vers l'école E. Allanic rénovée. Après en avoir référé à la direction académique, celle-ci souhaite que soit trouvée une solution pour que ses agents arrêtent d'avoir à travailler avec cet animateur. L'inspecteur de l'Éducation Nationale, M. Bovyn a exprimé son regret de ne pouvoir assister à ce conseil d'école pour pouvoir discuter de ce problème particulier.

Les représentants de parents expriment leur très vive inquiétude suite à ces échanges et posent la question à la mairie de savoir ce qu'il est possible de faire. Mme Daoulas répond que la mairie est consciente que la situation est aujourd'hui compliquée, mais que les solutions ne sont pas simples. Mme Daoulas explique aussi que les parents qui souhaiteraient s'exprimer sur ce sujet peuvent écrire directement à la mairie.

Autres questions des parents

Suite à ce dernier long échange, le temps a ensuite manqué pour aborder toutes les questions rédigées par les représentants de parents, en particulier :

- La question des solutions mises en place par la mairie pour rendre effectif le respect des vitesses des véhicules motorisés dans la zone 30 du bourg de l'Hermitage
- La perspective de préconiser de façon officielle la relation téléphonique directe parents/J. Contreras (plutôt que de passer par le secrétariat de la mairie) pour régler les petits détails de la vie quotidienne des enfants (absences, rendez-vous médicaux...).
- Les modalités de mise en place de l'aide aux devoirs

Au moins une partie de ces questions pourront être abordées dans la réunion du comité de suivi du PEDT le 22 avril.

LISTE DES QUESTIONS DES PARENTS POUR LE CE n°2 ELEMENTAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2014

1. Le conseil d'école

Lors du premier conseil d'école, il avait été proposé aux représentants de parents de mettre de côté les questions relatives au périscolaire. Nous saluons le fait qu'une audience à la mairie ait finalement permis de réaliser - dans un deuxième temps - une discussion sur le périscolaire. Mais nous pensons qu'il n'est pas souhaitable à l'avenir de ventiler systématiquement les discussions scolaire/périscolaire sur deux réunions distinctes. Nous souhaitons réaffirmer notre attachement au contenu des textes officiels relatifs aux missions et organisation des conseils d'école (voir en annexes). Les conseils d'école ont pour mission de donner des avis sur l'ensemble de la vie à l'école, ce qui inclut très explicitement les activités périscolaires, la sécurité et protection dans le cadre des activités périscolaires, et la restauration scolaire.

Par ailleurs, les textes officiels indiquent clairement la possibilité d'inviter les représentants des activités périscolaires à participer au conseil d'école. Comme nous avons déjà pu l'exprimer auparavant, nous sommes convaincus qu'une telle initiative serait souhaitable. Nous demandons à ce que M. Contreras, référent périscolaire, soit invité pour le prochain conseil d'école. Cette demande a été faite auprès de la mairie dans notre mail du 17 décembre 2013.

2. Sécurité et hygiène

a) SECURITÉ

- Qu'en est-il de la formation aux premiers secours et du protocole d'alerte du personnel ? Est-il formé et informé ?
- Qu'en est-il de la formation du personnel dans la gestion des conflits entre enfants ? L'incident du 17 février a nécessité l'intervention des enseignants.
- Quel est le bilan des actions visant le respect de la vitesse des véhicules dans la zone 30 aux abords de la commanderie ?
- Le déplacement d'un groupe d'enfants sous la vigilance d'un seul adulte présente des risques. Cette situation est-elle fréquente sur les temps scolaires/périscolaires et quelle est la position de la mairie et des enseignants par rapport à cette question ?
- Quel est l'encadrement sur le temps de la pause méridienne ? Combien d'adultes par enfants ?
- Y a-t-il un règlement intérieur pour le périscolaire ?

b) HYGIÈNE

- Au mois de décembre, les parents et les enseignants évoquaient les problèmes de papier, de savon, de froid dans les toilettes des filles dont la porte doit rester ouverte. La mairie s'était engagée à trouver des solutions. Deux mois plus tard, il n'y a toujours aucun porte-savon ni support prévu à cet effet ni serviettes pour s'essuyer les mains dans les toilettes des filles. Qu'est-il prévu ?
- A quel moment les enfants se lavent-ils les mains avant d'aller déjeuner ? Sont-ils accompagnés pour le faire ?

3. Communication

- Actuellement, il est prévu que les parents doivent s'adresser directement à la mairie s'ils souhaitent communiquer sur des questions urgentes ou moins urgentes concernant le temps périscolaire. Cette procédure présente des inconvénients :
 - 1/ les personnes qui répondent au téléphone ne sont parfois pas suffisamment au courant du fonctionnement concret du périscolaire pour répondre rapidement aux questions urgentes ;
 - 2/ la mairie n'est pas toujours ouverte, en particulier le lundi matin.
 Par ailleurs, beaucoup de problèmes pratiques sont - dans les faits - directement et efficacement traités entre certains parents et Jérôme Contreras. Les représentants de parents souhaiteraient savoir s'il ne serait pas plus simple de valider ce mode de fonctionnement en fournissant à tous les parents le n° de téléphone ainsi que l'adresse mail du référent périscolaire, M. Contreras, qu'ils pourront prévenir directement en cas de maladie, d'empêchement, d'imprévu etc
- A quel moment les messages laissés sur le répondeur de l'école sont-ils écoutés ? N'y a-t-il pas possibilité de créer une ligne téléphonique dans la classe de la directrice pour que celle-ci puisse écouter les messages plus régulièrement ?
- Après de qui les animateurs s'adressent-ils s'il y a des problèmes le lundi ?
- La mairie pourrait-elle mettre en place un système afin d'améliorer la liaison famille/périscolaire ? Par exemple des « billets » à coller dans le cahier de liaison des élèves en cas de problème durant le temps du midi ou durant le temps des TAP.
- La mairie envisage-t-elle d'organiser des « **Portes Ouvertes des TAP** » ? Comme nous l'avons évoqué le 09/12/2013, cela permettrait aux parents de prendre connaissance de l'organisation et des activités durant le temps des TAP tout en faisant connaissance avec le personnel encadrant.
- **PEDT** : les représentants de parents ont fait la demande d'obtenir le projet du PEDT par mail (le 2 janvier et le 15 février) et durant le comité de suivi du 6 février. Or, à la date du 24 février celui-ci n'a toujours pas été transmis. Est-il possible de faire le nécessaire afin d'en prendre connaissance ?
- Qu'en est-il de notre demande d'avoir un 2^e parent qui puisse suivre le groupe des CP durant la pause méridienne ? M. Ecollan n'a pas donné suite à cette demande.

4. Aide aux devoirs et études

- Qu'en est-il de l'aide aux devoirs ?
- Les parents réitèrent leur demande pour que l'étude surveillée soit proposée après 16h30 et non en tant qu'« activité périscolaire » à 15h30.

5. Observation du temps du midi le 11/02/2014 : bilan et questionnements

- Les salles X. Grall n'étaient pas chauffées pour accueillir les élèves. Est-ce une habitude ?
- Un animateur portait des boules Quiès. Cette situation nous semble indicatrice d'un certain dysfonctionnement, que ce soit sur les qualités acoustiques du lieu d'accueil des enfants, sur la nature des activités ou sur la qualité de la relation enfants-adulte responsable. Nous souhaiterions connaître le point de vue de la mairie sur ce sujet
- Des élèves sans manteaux jouaient sous le préau non chauffé en attendant de pouvoir aller se restaurer. Quelle organisation envisager afin d'éviter cela ?

Remarque : Nous regrettons que la mairie n'ait pas pris ses dispositions pour offrir les services d'un bus aux élèves du public ou du-moins aux plus jeunes comme nous l'avions suggéré au 1^{er} Conseil d'école.